



PARQUET FÉDÉRAL
Fédération Volley Wallonie-Bruxelles
Rue de Namur 84
5000 BEEZ

A l'attention de monsieur Denis HACHEZ
Rue du Tram 37
7060 SOIGNIES
hachez.den@gmail.com

Beez, le 06/03/2025

Dossier : **Pf.FVWB/2024-2025/04**

Copie à : Soignies Amicale VB

Proposition d'accord à l'amiable

Monsieur Hachez,

Conformément au Règlement Juridique de la FVWB, je vous informe que j'ai décidé de donner suite aux faits relatés dans le rapport d'arbitrage rédigé par monsieur Cédric Bruwier, arbitre de la rencontre P1M Soignies Amicale VB/Promo VT Mouscron du 22/02/2025 (1462565)

L'enquête a démontré qu'il y a suffisamment de preuves à votre charge que pour donner suite aux faits évoqués.

Le 25/02/2025, mon Office reçoit le rapport d'arbitrage en bonne et due forme.

Conformément à l'article 31 du ROI de l' Association des Clubs Hainuyers de Volley Ball, le règlement juridique de l'A.C.H.V.B. est l'annexe "Règlement juridique" du R.O.I de la F.V.W.B.

« Dès le début de la rencontre, le coach de Soignies Amicale V.B., Denis HACHEZ (N° de licence 450500990) était très énervé et contestait notre arbitrage, il réclamait des balles touchées par le contre adverse et des « filets » non sifflés. Il a donc rapidement reçu un avertissement verbal (pour 1^{er} comportement incorrect mineur), puis un avertissement (pour 2^{ème} comportement incorrect mineur)

Au 4^{ème} set, il reçoit la pénalité (pour 3^{ème} comportement incorrect mineur) et là il me (1^{er} arbitre) traite de : « connard » et d'« enculé ».

Il a donc reçu immédiatement une expulsion (pour injures).

J'ai donc fait appel au délégué au terrain afin d'accompagner le coach de Soignies afin qu'il se rende dans le vestiaire de Soignies.

Peu de temps après, le coach de Soignies apparait, à la buvette, derrière la vitre qui donne sur le terrain. Voyant qu'il donne des consignes (de derrière la vitre de la buvette) à son équipe, j'ai à nouveau fait appel au délégué au terrain pour lui demander que le coach de Soignies (expulsé) rejoigne bien le vestiaire, jusqu'à la fin du set, comme demandé lors de son expulsion.

Il apparait également que les cartes données au coach de Soignies (jaune puis rouge puis expulsion) n'ont pas été enregistrées sur la tablette alors que le marqueur a, à chaque fois, confirmé par un : « OK c'est bon » l'enregistrement de celles-ci à mon second. »

Dans le cadre de l'enquête préliminaire :

- Les 25 et 28/02/2025, mon Office demande des informations complémentaires et quelques précisions à monsieur Cédric BRUWIER.

« (...) Tout ce que je peux vous dire c'est qu'il s'est levé et qu'il a quitté la buvette.

J'ai attendu le retour du délégué dans la salle pour reprendre le match.

Par contre, j'ai remarqué peu après qu'il n'était pas dans le vestiaire mais qu'il était présent juste derrière les portes de la salle, je l'ai vu au travers des vitres des portes.

Mais l'important pour moi, à ce moment du match, était qu'il ne puisse plus donner de consigne à son équipe alors qu'il était expulsé. (...)

Oui, nous (mon second et moi) sommes repassés à la buvette, dans un premier temps, juste pour récupérer nos enveloppes.

Denis Hachez était présent à la buvette (...)

Voyant qu'il n'y avait absolument aucune animosité, nous avons bu un verre (offert par le club).

L'ambiance était bonne, des membres du club de Soignies sont même venus discuter avec moi (mon second était déjà parti). Ils ne comprenaient ni surtout n'approuvaient aucunement l'attitude de Denis Hachez.

Et non, il n'est jamais venu vers nous pour s'excuser.

(...) Bruwier Cédric »

- Le 25/02/2025, mon Office demande à monsieur Sacha DELHAYE, second arbitre de la rencontre, et à madame Ariane PONCHAU, déléguée au terrain, la version des faits de chacun.

« Lors du match, le coach de Soignies a adopté une attitude particulièrement nerveuse. À plusieurs reprises, il a contesté les décisions de l'arbitre et est venu m'interpeller afin de les remettre en cause. Face à cela, je suis resté silencieux.

Après un premier avertissement verbal, l'arbitre principal lui a adressé une carte pour un deuxième comportement antisportif mineur. Par la suite, au cours du quatrième set, le coach a de nouveau exprimé son désaccord de manière insistante. En conséquence, il a reçu une carte rouge pour un troisième comportement antisportif. C'est à ce moment qu'il a proféré l'insulte « enculé » à l'encontre de l'arbitre.

L'arbitre, ne semblant pas avoir réagi immédiatement, j'ai tenté de l'interpeller via le micro, mais sans succès. Ce n'est qu'au moment où il a appelé le délégué au terrain que j'ai compris qu'il cherchait l'origine de l'injure. Je lui ai alors signalé que celle-ci provenait du coach de Soignies.

L'arbitre a ensuite pris la décision d'exclure le coach et a fait appel au délégué, qui s'est chargé de l'accompagner jusqu'à la buvette. Je n'ai pas souvenir d'avoir entendu l'arbitre demander explicitement à ce qu'il soit conduit aux vestiaires, mais plutôt qu'il soit simplement sorti de la salle (...)

DELHAYE Sacha »

« (...) J'étais effectivement déléguée lors du match de ce 22 février, voici un petit résumé des faits tels que je les ai perçus, mais désolée je ne me souviens pas de la chronologie exacte.

Avant tout, il faut noter que c'était un match tendu, les 2 équipes devant se battre pour le maintien en P1. Cet enjeu était perceptible dans la salle.

Pendant le match, certaines décisions du premier arbitre ont causé l'irritation du coach de Soignies, qui a manifesté son mécontentement. L'équipe a reçu un premier avertissement, puis une carte jaune, et puis rapidement une carte rouge. Personnellement, j'ai été assez surprise de la carte rouge, j'ai déjà assisté à des matchs avec des réactions plus virulentes sans attribution de carte.

*Suite à la carte rouge, le coach de Soignies a crié "Enc***". Le premier arbitre m'a alors appelée car il pensait que le cri venait du public. Il m'a demandé d'identifier le membre du public qui avait crié et de le sortir de la salle, et si cela n'était pas possible, je devais faire sortir tous les supporters de Soignies. J'étais en train d'expliquer la situation aux spectateurs lorsque le premier arbitre m'a rappelée, car il avait entretemps identifié le coach de Soignies comme l'auteur de cette interjection (info reçue je*

suppose du deuxième arbitre). Il m'a alors demandé d'accompagner le coach au vestiaire. Je l'ai accompagné jusqu'à l'extérieur de la salle, dans la buvette (je pensais que c'était suffisant).

Un peu plus tard pendant le set, le premier arbitre a identifié le coach qui regardait le set à travers la vitre de la buvette. Il m'a de nouveau appelée pour accompagner le coach jusqu'au vestiaire, ce que j'ai fait. L'arbitre n'a pas tout de suite recommencé le set, parce qu'il voyait un homme par le carreau de la porte de la salle et qu'il pensait (à tort) qu'il s'agissait du coach. Le capitaine de l'équipe a dû intervenir et il a fallu montrer à l'arbitre qu'il ne s'agissait pas du coach pour que le set puisse redémarrer.

A la fin du quatrième set (Soignies menait 2 sets à 1), à 23-23, l'arbitre a de nouveau attribué une carte rouge à un joueur de Soignies, alors qu'il réagissait d'une manière honnêtement raisonnable à une faute incomprise sifflée par l'arbitre, attribuant ainsi un point à Mouscron à un moment plus que critique du match.

Dans la buvette après le match, j'ai vu le coach s'excuser auprès du premier arbitre (..)

Quant au coach de Soignies, il a clairement dépassé les bornes en insultant l'arbitre (..)

Ariane Ponchau »

- Le 26/02/2025, mon Office reçoit un email de monsieur le Président de l'ACHVB qui signale avoir reçu des commentaires de spectateurs outrés par l'attitude du coach de Soignies lors de la rencontre. Monsieur le Président de l'ACHVB m'informe qu'un email a été envoyé aux clubs et aux coaches afin leur demander de faire un effort par rapport à leur comportement vis-à-vis des arbitres en date du 10/02/25.
- Le 26/02/2025, d'un échange de mails avec monsieur le Secrétaire et madame la Responsable de Compétition de l'ACHVB afin d'obtenir la feuille de match, mon Office est informé que monsieur Denis HACHEZ a été suspendu le week-end des 7-8/12/2024 et sera suspendu les week-ends des 22-23/03/2025 et 05-06/04/2025 pour accumulations de cartes.
- Le 26/02/2025, mon Office vous demande votre version des faits.
Votre attention est attirée sur le fait que vous n'êtes pas obligé de répondre aux questions ni de donner votre version des faits et que votre déclaration sera jointe au dossier et pourra être utilisée par la suite. Mon Office vous informe, également, que le club de Soignies Amicale VB est en copie puisque celui-ci est, conformément à l'article 15.2 du Règlement Juridique du ROI de la FVWB, « coresponsable du comportement de leurs joueurs, membres... Une poursuite disciplinaire à l'encontre d'un club est possible dans ces conditions » et que les responsables de Soignies Amicale VB peuvent réagir endéans le même délai.

Mon Office reçoit votre réponse le 27/02/2025.

« Monsieur le Procureur,

(..)Le match Soignies-Mouscron était un match très important pour les deux équipes qui se battent pour le maintien en Provinciale 1. Les deux équipes s'entendent bien. Le match réserve venant de se terminer avait été arbitré par le second arbitre qui officiait pour la toute première fois à ce niveau. (peut-être pas encore prêt pour un match d'une telle intensité) Je n'étais pas nerveux comme le prétend le premier arbitre mais concentré sur l'enjeu du match. Mais dès les premières balles du set, de grosses erreurs d'appréciation des arbitres alors qu'ils étaient 2 à officier (balles touchées par le bloc, filet arraché) ont tendu le match. J'ai rouspété ainsi que mes joueurs en espérant que l'arbitre première remette la balle (comme cela se fait souvent). Directement, l'arbitre a dégainé une carte jaune. Le set suivant, rebelote, une rouspétance et il me sort directement la carte rouge à laquelle je ne m'y attends pas. Sur le coup de la colère, je lui dis en me retournant "enculé" et non pas "connard" comme cité par l'arbitre. Je n'aurais pas dû le faire certainement mais celui-ci était beaucoup trop sévère.

L'arbitre sort donc sa carte rouge et jaune et demande à la déléguée de me sortir de la salle. Ce que j'ai fait. Jamais, on ne m'a dit de rentrer au vestiaire. Juste de quitter la salle.

Je suis donc rentré dans la buvette et ai regardé la fin du set de là. Lorsque celui-ci m'y a aperçu, il a demandé à la déléguée de me dire de rejoindre le vestiaire, ce que j'ai fait.

L'arbitre a également donné 2 cartes, une à Mouscron et une à mon passeur de Soignies.

L'arbitre signale que les cartes n'ont pas été enregistrées sur la tablette, or, j'ai contacté mon marqueur qui m'a répondu, je cite: " J'ai encodé la carte jaune pour le n°52 de Mouscron. Et les autres pour nous. Le jeune arbitre m'a indiqué comment faire et a vérifié. D'ailleurs, les points de pénalités ont été attribués."

Après le match, j'ai rencontré Monsieur l'arbitre auprès duquel je me suis excusé pour mon mot grossier et nous avons pu discuter calmement de nos divergences (..)

DENIS HACHEZ »

-
- Mon Office rappelle les articles 20.1.1, 20.1.2 et 20.2.1 des Règles Officielles de Volley-Ball FIVB :
20.1.1 « Les participants doivent connaître les règles officielles de Volley-Ball et les respecter »
20.1.2 « Les participants doivent accepter avec un esprit sportif les décisions des arbitres, sans les discuter (..) »
20.2.1 « Les participants doivent se conduire respectueusement et courtoisement dans un esprit FAIRPLAY, non seulement à l'égard des arbitres mais aussi à l'égard des autres officiels, de leurs adversaires, de leurs partenaires et des spectateurs. »
 - Mon Office relève que les faits vous reprochés lors de la rencontre ont été sanctionnés valablement par le premier arbitre occasionnant votre expulsion et qu'il n'y a, de ce fait, pas lieu de vous sanctionner plus pour ceux-ci.
D'autant plus que, suite à cette accumulation de cartes, vous serez suspendu deux week-ends.
 - Mon Office retient une attitude déplacée envers l'arbitre pour ne pas avoir respecté sa demande et un point du règlement (article 27.2.3.A du Règlement Juridique de la FVWB), plus précisément l'article 21.3.2.1 des Règles Officielles de Volley-Ball FIVB :
« Expulsion : (..) un entraîneur expulsé perd son droit d'intervenir dans le set et doit se rendre dans le vestiaire jusqu'à la fin du set en cours.
 - Mon Office relève que votre sanction peut être aggravée puisque vous officiez comme coach de l'équipe de Soignies Amical VB lors de la rencontre (article 26.8 du Règlement Juridique de la FVWB).
 - Mon Office retient que vous n'avez pas, par le passé, fait l'objet d'une seule sanction prononcée par un Comité Juridique et ce malgré de nombreuses années à officier comme entraîneur.
 - Mon Office relève une contradiction entre les diverses versions quant aux excuses qui ont/auraient été présentées et ne prend pas position à ce sujet.
 - Mon Office ne relève aucun élément à l'encontre du club Soignies Amicale VB qui, conformément à l'article 15.2 du Règlement Juridique du ROI de la FVWB, pourrait être reconnu coresponsable du comportement de son coach.
-

Au vu de l'enquête préliminaire et des considérations qui précèdent, une sanction appropriée est donc requise.

Mon Office vous propose le **règlement à l'amiable** suivant :

- Conformément à l'article 27.2.3.A du Règlement Juridique de la FVWB :
- monsieur **Denis HACHEZ** (licence numéro **450500990**, affilié au club de Soignies Amicale VB) est suspendu de toutes fonctions officielles pour un week-end de championnat, à savoir **le week-end des 14-15-16 mars 2025** + sanction pécuniaire de **20€** à verser pour le 06/04/2025 sur le compte BE40 0682 3469 5163 de la FVWB avec, en communication, les références du dossier.
- Conformément à l'article 25.2 du Règlement Juridique de la FVWB, un montant forfaitaire de 50 euros est à verser pour le 06/04/2025 sur le compte BE40 0682 3469 5163 de la FVWB avec, en communication, les références du dossier.
- Aucune sanction n'est prise à l'encontre du club Soignies Amicale VB

Vous êtes invité à contacter mon office (parquet@fvwb.be) au plus tard le 12/03/2025 pour m'informer si cet accord à l'amiable vous convient.

Dès acceptation, dans le délai imparti de cette proposition, aucune suite ne sera donnée à ce dossier qui sera alors clôturé de manière définitive.

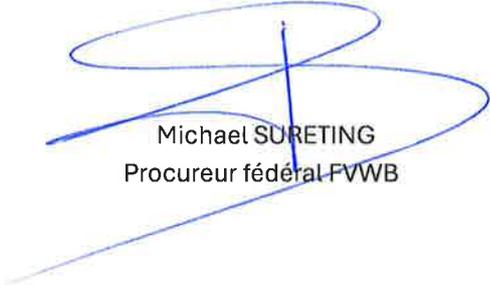
Si vous ne donnez par suite à cette proposition, vous serez en principe cité à comparaître devant le Comité Juridique compétent.

Veillez noter que, dans ce cas, le Parquet fédéral n'est pas obligé de maintenir la proposition de règlement à l'amiable mentionné ci-dessus.

A l'audience du Comité Juridique, le Parquet fédéral peut requérir une sanction plus sévère.

Dans le cas d'une condamnation, tous les frais liés à cette séance (frais forfaitaires et déplacements du Comité Juridique, Parquet et témoins) seront à charge de votre club.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Hachez, mes sincères salutations.



Michael SURETING
Procureur fédéral FVWB